

MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 Email : mairie@saintsilvainbellegarde.fr

Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

Ouverture : mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, jeudi de 14h00 à 17h30

Procès-verbal

Séance du 21 juillet 2026 19h00

PV approuvé (18/09/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet, à 19h00, le conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.11

Date de convocation : 16 juillet 2026

Présents :

Mmes Michèle ALOUCHY et Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Laurence PROUST, Françoise GALLAND DESMICHEL et Nadège LAURENSEN, MM Philippe BOUDARD et Alexandre BOURDERY.

Absents excusés :

M. Boris SONDAGH qui a donné pouvoir à Mme Laurence PROUST

M. Julien PALAYER qui a donné pouvoir à M. Alexandre BOURDERY

Après avoir vérifié que le quorum des 6 membres physiquement présents est rempli, Mme Michèle ALOUCHY, maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 des élections sénatoriales

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire par délégation du Conseil Municipal

a- La Maire informe que la secrétaire, Mme Isabelle PERGET, souhaiterait un changement de logiciel, ayant une plus grande aisance sur ODYSSEE que sur BERGER LEVRAUT. Le coût s'élèverait à 3605 € TTC d'installation puis 971 € par an TTC de frais de maintenance.

L'ensemble des conseillers approuve cette proposition.

b- La maire informe d'une décision budgétaire modificative dans le cadre de la fongibilité.

Une ligne comptable doit être ouverte en DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Compte 165 Dépôt et cautionnement.

En effet, suite au départ de Mme DEMARGNE, locataire, nous devons lui rembourser son dépôt de garantie de 251,00 €.

4 - Location de la salle polyvalente hiver 2026-2027

Jusqu'alors, la salle polyvalente était fermée l'hiver entre le 2 novembre et le 31 mars en raison du coût élevé du chauffage.

Trois associations dont 2 de la commune et 1 de Bellegarde demandent l'utilisation régulière de la salle y compris en hiver, notamment du fait de la fermeture de la salle de Bellegarde en Marche.

La salle serait donc louable à tous, y compris en hiver.

Pour palier aux frais de chauffage induits, il est nécessaire de demander une participation aux frais en respectant les conditions suivantes :

- prévoir le remboursement des frais dans le règlement de location,
- voter le tarif de la location, incluant la participation au titre du chauffage, en conseil municipal,
- préciser, pour la participation aux frais de chauffage, s'il s'agit d'un forfait ou d'un remboursement au réel,
- opter pour un remboursement au coût réel ou sous la forme d'un forfait raisonnable.

Une discussion s'engage sur les différentes possibilités et il en ressort les propositions de modifications suivantes de la convention de location de la salle :

- Le tarif de location, hors participation aux frais de chauffage, pour le week-end et jours fériés reste inchangé, soit 120 € pour les habitants de la commune, 150 € pour les personnes extérieures à la commune, 100 € pour les associations extérieures et gratuit pour les associations de la commune.

La gratuité s'applique désormais en plus aux associations de Bellegarde en Marche jusqu'à la fin des travaux de la salle polyvalente de Bellegarde.

- Suppression de la franchise de 100 kWh inclus dans le tarif en période hivernale.

- Ajout, pour toutes les catégories d'utilisateurs de la salle, d'une participation aux frais de chauffage correspondant au coût au réel de l'électricité effectivement consommée

(consommation relevée sur le compteur divisionnaire de la salle et tarifé au coût complet du kWh facturé à la Commune par son fournisseur d'électricité).

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de modification de la convention est adopté à l'unanimité.

5 - Droit de préférence de la commune : vente de deux parcelles en nature de bois et forêt, cadastrées section AM n° 26 et 27 (entre Sannegrand et Chez Sauvannot)

Les 2 parcelles cadastrées section AM n° 26 et 27 sont boisées et situées aux Puys. Elles ont une superficie de 2ha60. Elles sont en vente.

Conformément à l'article L.331-24 du code forestier, la commune a un droit de préférence du fait que les parcelles sont boisées et que leur superficie n'excède pas 4 ha.

Le prix est de 2429 € hors frais annexes.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le conseil municipal vote à l'unanimité au renoncement au droit de préférence dont la commune bénéficie.

6 - Tarif transport navette cantine année scolaire 2026-2027

Pour assurer la navette entre les 2 écoles, les tarifs sont les suivants pour la rentrée 2026 :

- Europ voyages 23 propose 82,50 € TTC par jour.

- Mignaton propose 85 € TTC par jour.

La Maire propose de choisir Europ Voyages 23 compte tenu du tarif moins élevé et d'insérer la clause suivante « devis accepté sous réserve du maintien de la classe en septembre ».

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le choix du transporteur le moins cher, Europ voyages.

7 - Local de chasse : consommation et stockage d'alcool

Une modification de la convention de chasse a été proposée l'ACCA au printemps, prévoyant la suppression de la consommation et du stockage d'alcool dans le local de chasse.

L'ACCA a alors suggéré d'abord un achat du local par l'ACCA, puis une location au nom de l'association et enfin une location à titre privé en nom propre.

Toutefois, en pareils cas, les responsabilités juridique et morale de la Maire et au-delà du conseil municipal resteraient engagées, de sorte que ces contre-propositions n'apparaissent pas acceptables.

Une discussion s'engage quant aux responsabilités des uns et des autres.

Il en ressort que le problème :

- Tient à une consommation régulière et abusive d'alcool sur le domaine communal, y compris hors période et jours de chasse, de surcroît avec consommation d'alcools relevant d'une licence IV ;
- n'a pas trouvé de solution dans les discussions conduites avec l'ACCA.

En conséquence, la Maire conclut en indiquant qu'au titre de son pouvoir de police, elle va prendre un arrêté interdisant le stockage et la consommation d'alcool dans le local communal mis disposition de l'ACCA.

8 - Motion : exclusion de la voirie de la DETR.

L'AMAC23, l'association des maires de Creuse propose une motion contre le projet visant à exclure la voirie des travaux subventionnés par l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Cette motion demande à la Préfecture de la Creuse la révision des critères d'attribution de la DETR. Il s'agit de réintégrer l'éligibilité des opérations de voirie au titre de la DETR. L'enjeu est en effet primordial, compte tenu de l'importance de notre maillage routier et de son coût d'entretien.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de motion est voté à l'unanimité.

9- Questions diverses

a) Incendies

5 feux se sont déclarés sur la commune en juin et juillet : 1 suspect, 1 causé par un engin agricole et 3 dus à l'orage : Buxerette, Chez Marlière, Chez Bardy, Maisonneix et Le Mas. Les pompiers sont intervenus à chaque fois.

b) Collecte des déchets

Le SIVOM a informé chaque commune de difficultés de collecte (branches gênant le camion, dépôts sauvages). Rien n'a été constaté sur la commune.

c) Élagage

Les branches mortes de l'arbre devant la maison de Madame CHAPUT dans le Bourg ont été coupées par l'entreprise LEBOUCHARD de Crocq le 19 juin pour la somme de 264 €.

d) Véhicule de la commune

La voiture de la commune est en panne (pédale d'embrayage) depuis le 9 juillet. Le garage DESREBOULLES de Saint-Alpinien ne dispose pas de véhicule de prêt. L'employé communal ne peut donc pas se déplacer dans les villages, il intervient sur le terrain communal avec son véhicule personnel.

e) Carrière de Sannegrand

L'exploitant de la carrière de Sannegrand a informé la mairie de sa démarche pour acquérir deux parcelles de terrain (1ha) appartenant à M. Philippe CHEVALIER, exploitées par M. Arco VAN DER SPEK et ainsi concrétiser son souhait d'extension (l'exploitation actuelle porte sur environ 5 hectares).

f) Course de côte de La Tardes

M. Franck CHAULET, président de l'association, souhaite que le vin d'honneur se déroule le samedi 25 juillet à la salle polyvalente. La commune de Saint-Silvain offre la boisson (kir, rosé et boissons sans alcool) et celle de Bellegarde offre l'accompagnement.

Cette boisson est mise au frais au stade de Bellegarde car le traiteur a besoin des frigidaires de la salle.

Les conseillers disponibles sont les bienvenus pour aider au service de l'apéritif à 19h15.

g) Demandes de subventions communales

Des demandes ont été reçues par les agriculteurs de Crocq pour l'organisation d'un comice agricole, par les anciens combattants, par « ville prudente ».

Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à ces demandes.

h) Réunion PLUI

Une réunion PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a eu lieu le 15 juillet.

C'est une compétence de la communauté de communes qui concerne les droits à construire.

Un zonage pour chaque commune devra être prévu. Il importe qu'il soit défini en étroite concertation avec chaque conseil municipal.

i) Défense incendie

La dernière borne incendie couvrant Chez Livet et Le Montgeteix est opérationnelle.

Ainsi la première phase du plan communal pluriannuel DECI est terminée.

j) Réunion des sections Sannegrand -Les Barris

Elle a eu lieu le 17 juillet en présence de 10 sectionnaires.

Plusieurs travaux sont demandés : nettoyage pour faciliter l'écoulement des eaux dans le chemin de la croix des assoiffés, intervention sur le caniveau bouché longeant la grange de M. DUPLEIX et devant la maison GUERARD, débroussaillage de chemins, aménagement des containers poubelles. Il a été souligné que certains engins roulaient à une vitesse excessive dans le village et ne respectaient pas la limitation de tonnage.

k) Pont du Moulin du Faux

L'entreprise BOUILLOT d'Ahun, spécialisée dans la réfection des ponts est venue constater l'état du pont du Moulin du Faux. La commune avait budgété 10 000 €, l'entrepreneur annonce un montant de 200 000 €...

La commune attend le devis définitif, elle consultera d'autres entreprises et engagera des recherches de subventions.

L'utilisation du pont pour les véhicules doit être limitée ainsi que le tonnage pour les engins agricoles. Des recherches de solutions pour accéder aux parcelles sont en cours.

i) Horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie changent à partir du 24 juillet avec les congés annuels de Mme Muriel FERNANDEZ et l'arrivée, depuis début juillet, de Mme Isabelle PERGET .

Les jours d'ouverture sont les suivants : mardi de 9h30 à 12h et 14h à 17h30 - jeudi de 14h00 à 17h30.

j) Commission chemins

La commission des chemins a eu lieu le 20 juillet.

Trois chemins PDIPR sont balisés sur la commune : un seul point noir est constaté : à Malleret sur le chemin des chèvres car il y a une zone très humide. Des solutions sont recherchées.

Des demi-journées citoyennes seront proposées pour l'entretien des chemins à l'automne.

Un autre chemin est bouché par des pierres au niveau de Chez Bourny. Un devis avait été demandé pour son ouverture lors du précédent mandat.

Une étude pour la réfection de GR46 entre Bellegarde et le Montfranc est à prévoir, de même que son élargissement.

La question des subventions est à étudier.

k) Travaux sur la commune

Le petit pont de Chez Mursolles a été refait par le SIVOM pour la 3ème fois.

Le revêtement d'une petite zone de stationnement devant le n° 9 à Chez Bardy a été fait.

Le terrain communal a été nettoyé.

i) Demande de renommage du village de Chez Autorgues

Une demande de changement de nom du village de Chez Autorgues a été reçue en mairie par le petit fils de la famille Courtadon. Ce dernier souhaiterait rendre hommage à son grand-père et intégrer le nom de famille au nom du village. Le hameau comportant deux maisons, le

projet ne semble pas réalisable. Il est toutefois possible de perpétuer la mémoire de la famille si les héritiers souhaitent apposer une plaque sur la maison.

j) Nuisances à Malleret

Les habitants de Malleret se sont plaints d'être envahis de mouches. Après enquête, il s'avère qu'un troupeau de chèvres et moutons loge dans une grange du village.

k) Conflits de voisinage au Faux

Suite à ces conflits, une médiation était prévue samedi 18 juillet en présence des intéressés, de la Maire et d'un gendarme. La médiation a malheureusement été refusée par l'un des habitants. Plusieurs autres signalements impliquant la même personne ont été reçus en mairie et par la gendarmerie.

l) Prise en charge personne vulnérable

Suite à des soucis de santé de l'un de ses habitants, la commune a alerté sur la nécessité urgente de soins. La personne a été prise en charge aux urgences et bénéficie désormais de soins infirmiers quotidiens. La tutrice a été par ailleurs sollicitée pour la mise en place d'une aide ménagère.

m) Défibrillateur

Une demande de subvention pour la participation à l'achat d'un défibrillateur avait été adressée à différents organismes. Le Crédit agricole n'a pas répondu favorablement, soutenant prioritairement les associations.

n- Vival

Mme CHAMBET souhaite réserver la salle des associations pour organiser son pot de départ à la retraite au mois d'août.

o- Feux

Lors des incendies déclarés sur la commune, plusieurs agriculteurs sont intervenus avant les pompiers et ensuite pour les aider. Le conseil municipal les remercie chaleureusement, ainsi que M. Grégory Barbé du Puy du Faux dont les compétences de cordiste ont permis d'éteindre l'incendie de l'arbre foudroyé au Mas.

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance,
Mme Delphine PEYNOT



La Maire,
Mme Michèle ALOUCHY



